

**Procès verbal de l'AG constitutive de la Commission Eau Douce
du CRPS Bourgogne-Franche-Comté
(Comité Régional des Pêches Sportives de Bourgogne-Franche-Comté)**

Les responsables départementaux (Eau Douce) de la région Bourgogne-Franche-Comté se sont réunis
samedi 18 février 2017 à 11h00 19 rue Poterne 21200 BEAUNE.

Cette réunion a été prévue à la suite de la réunion de l'AG constitutive du CR.

Présidée par Jean Claude POINSIGNON

- Appel des CD : (Les voix sont données à titre indicatif si vote très pointu)

CD 21 : 48 licenciés 2 voix

CD 25 : 36 Licenciés 2 voix

CD 70 : 39 Licenciés 2 voix

CD 58 : 53 Licenciés 2 voix

CD 71 : 185 Licenciés 7 voix

CD 89 : Absent excusé

CD 90 : 20 Licenciés 1 voix

- Se sont excusés :

- Pascal GARNIER CD 58

- Philippe GOYET CD 70

- Christian LELOUP CD 89

- Gérard GRAVOUILLE CD 89

- **Mise en place de la Commission Eau Douce :**

A) Sachant que la commission Eau Douce n'a à traiter que ce qui concerne la compétition eau douce au niveau régional.

Il n'y a pas de nombre à décider pour composer le comité Eau douce , je vous propose de gérer avec les membres de la liste du CR moins la Carpe et la Mouche soit 11 personnes . Toutefois il pourra être décidé d'ajouter un ou plusieurs membres pour traiter des cas bien spécifiques.

Une précision , il n'y a pas de discipline et de vérificateurs aux comptes au niveau de la commission , ceux-ci sont prévus au niveau du CR ;

Comité de 11 membres :

Président de la commission eau douce : Jean Claude POINSIGNON

Vice Président : Michel JACQUINOT

Secrétaire	Angélique FAUCHER
Secrétaire Adjoint	Christian SARRE
Trésorier	Christian LELOUP
Trésorier adjoint	Pierre KOUZMINA
Membres	Régis NICOLLE
	Jean Jacques CLAUSSE
	Angélique FAUCHER
	Philippe GOYET
	Gérard GRAVOUILLE
	Bernard THOMANN

Lors de l'assemblée à Dijon , un certain nombre de dispositions ont été adoptées .

Tous ces points seront validés ce jour .

- Il a été décidé de conserver deux zones de championnats : la zone A (Bourgogne et la zone B Franche Comté)
- Ces zones devraient travailler chacune de leur côté et on retrouvera les championnats ci-dessous dans chaque zone :
 - Pêche Mixte
 - Moulinet
 - Vétérans
 - Plombée
 - Carpe
 - Clubs
- Il n'est pas dit qu'au fil des années , le regroupement de certains de ces championnats se fera ressentir.
- Chaque zone connaîtra son nombre de qualifiés en fin d'année (mixte – moulinet – vétérans)

Ci-dessous un tableau des affectations de chacun et qui devrait être amélioré .

	Zone A	Zone B
Responsable Zone	Michel JACQUINOT	Jean Claude POINSIGNON
	Christian SARRE	
		Bernard THOMANN
	Régis NICOLLE	Philippe GOYET
	Angélique FAUCHER	Jean Jacques CLAUSSE
	Gérard GRAVOUILLE	
	Pierre KOUZMINA	
	Christian LELOUP	

En plus de l'organisation des championnats , notre commission aura à traiter tout ce qui concerne l'eau douce : Formation des arbitres , recyclage des arbitres etc....

Chaque zone aura la charge de mettre en place les championnats régionaux de chaque catégorie à disputer dans l'année , il pourra éventuellement être établi un roulement .

Les limitations : le CD organisateur propose une limitation esches et amorce , les responsables après connaissance des lieux et du plan d'eau pourront confirmer ces limitations . Ce processus pourra se faire par mail.

Pour les CD qui organisent ces épreuves , ils auront à demander comme auparavant :

- Autorisations auprès des Aappma
- Autorisations VNF , DDT , et propriétaire pour les plans d'eau privés.

Epreuves Nationales attribuées d'office par la FFPS et à organiser sur la Région Bourgogne Franche Comté.

Nous avons décidé d'un roulement ci-dessous sur la base de 2 organisations Zone A Bourgogne et une organisation Zone B Franche Comté.

Pêche Mixte	
3ème division H	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	
2017	Bourgogne
2018	Bourgogne
2019	Franche Comté
2020	Bourgogne

3ème division G	
3ème division H	
CENTRE VAL DE LOIRE	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	
Centre	Bourgogne
Centre	Franche Comté
Centre	Bourgogne
Centre	Bourgogne

Vétérans	
3ème division H	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	
2017	Franche comté
2018	Bourgogne
2019	Bourgogne
2020	Franche Comté

Concernant ces épreuves , le lieu devra être communiqué dès que ce sera décidé à la FFPS .

Le CD aura à sa charge l'établissement du programme et de se concerter avec le responsable championnat pour les limitations .

Championnats de CR des 2 zones : dates – lieux - limitations

Concernant la zone A voir ANNEXE 1

Championnats	Zone A	Zone B
Pêche mixte	Voir Annexe 1	29 et 30 septembre Canal Botans ou Brébotte 90 Amorce 12 litres Esches 1litre dont ½ fouillis
Moulinet		30 juillet Rivière le Doubs Gare d'eau à Besançon

		Amorce 17 litres Esches : 1 litre dont ½ fouillis
Vétérans		Lundi 18 septembre Canal Brébotte 12 litres Esches 1 litre dont ½ fouillis
Plombée		19 et 20 août Rivière le Doubs Gare d'eau à Besançon Amorce 10 litres Esches : 1 litre dont ½ fouillis
Sélection Championnat Carpes		5 août étang des Aieux La Chapelle sous chaux 90 Amorce 4 litres : pellets et graines Esches : 1 litre dont ½ vers de terre Voir affichette sur site
Coupe de France Carpes		29 et 30 avril étang des Aieux La Chapelle sous chaux 90 Amorce 4 litres : pellets et graines Esches : 1 litre dont ½ vers de terre Inscription : 25,€ (15,€ -10€) dotation Avant le 31 mars
Organisations nationales 3^{ème} division	10 et 11 juin 3 ^{ème} division Moulinet étang de Vaux 58	22 et 23 avril 3 ^{ème} H Vétérans Canal de Brébotte 90 Amorce 15 litres Esches 1 litre dont ½ fouillis
3^{ème} division	24 et 25 juin 3 ^{ème} division mixte Montceau les mines 71 Lac du Plessis	

***** Attention à partir de cette année les limitations Esches : vers de terre limité à ½ litre

Sera voté lors de l'AG de la FFPS en mars.

B) Organisation des Finances :

Monsieur Christian LELOUP est le responsable de nos finances .

Il se charge de l'ouverture d'un compte bancaire , d'après ce qu'il m'a dit , à la BPFC à Joigny 89 où il a déjà un compte.

Ce compte devra avoir un accès internet gratuit .

L'AG de ce jour aura à valider les dispositions ci après : **voir ANNEXE 2**

En ce qui concerne cette réunion nous avons à voir :

- **Indemnisation des frais de déplacements pour les réunions de CR** : je propose que soit adopté Le système mis en place par la zone A , pour les membres du Comité Directeur du CR .

- Eviter de multiplier l'utilisation de plusieurs véhicules principe de base : un véhicule par CD .
- Taux kms 0,20

Seront pris en charge 3 repas au niveau de l'eau douce.

- **Cotisation de la somme de 50 € à verser à la commission Eau douce par chacun des 7 CD**
Du CR soit CD 21-25-58-70-71-89-90.
Chèque à adresser à notre trésorier .
Monsieur Christian LELOUP
6 rue des Lilas
89300 JOIGNY
En précisant : Cotisation eau douce CD ... année 2017

Les Licences pour 2017 :

Je viens de prendre contact avec le logiciel licences .

N'attendez pas pour mettre à jour la fiche individuelle de chaque pêcheur ceci afin de préparer votre premier envoi.

Le travail est assez facile , mise à jour des adresses , tél , mail cette partie est importante et si bien remplie le pêcheur recevra directement sa licence à son domicile .

Mettre à jour la partie photo , une fois intégrée vous êtes tranquille c'est pour plusieurs années.

Dès maintenant vous prenez contact avec votre banque , avec le RIB de la Fédération eau douce

Ce compte sera enregistré dans votre espace et facilitera votre virement . Cette opération est gratuite dans la plupart des banques sauf que je viens d'apprendre que je vais payer 3,40 € par mois.

Je pense être en mesure de vous renseigner .

Encore une chose n'attendez pas pour récupérer les photos Jpeg informatique.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle région :

J'ai déjà envoyé à la trésorière de la FFPS eau douce, un décompte des déplacements pour la 1^{ère} réunion à Dijon.

La FFPS a prévu un budget pour cette mise en place .

Il restera à fournir les kms , et péage de la 2^{ème} réunion . Il faudra ajouter la dissolution de nos deux régions et joindre le résultat financier .

Peut être allons nous récupérer une petite somme pour payer vos déplacements , j'espère un minimum de 500, €

J'attends les décomptes de la Bourgogne je verrai avec Michel.

Site Bourgogne Franche Comté :

Le site du CR Franche Comté va rester en activité et je vais mettre un lien qui va vous diriger sur le site de la Bourgogne :

Recherche sur GOOGLE : site de CR Peche Bourgogne

Ce site sera utilisé pour toute la nouvelle région et vous devriez rapidement trouver :

- Calendrier 2017 de tous les CD , le calendrier du CR zone B est déjà en place

Programmes de toutes les manifestations organisée par le CR zone A et B avec les résultats éventuellement des photos.

Laissez moi , tout de même un peu de temps pour finaliser les mises en place.

Dissolution des anciennes régions :

Lors de son AG du 4 février 2017 , le CR Franche Comté a été dissoute .

En attendant les derniers mouvements de fonds sur le compte y compris le solde du compte qui sera versé à la commission eau douce du CR Franche Comté .

Le compte devrait être clôturé d'ici la fin mars. Dissolution de la région Bourgogne :

Nous allons profiter de votre présence pour dissoudre également le CR Bourgogne

Questions diverses :

o La zone B organise le 2 avril un concours de classement sur le parcours en aura lieu la 3ème division Vétérans à Brébotte 90 en canal..

D'habitude ce concours est réservé essentiellement aux licenciés de l'ancienne Franche Comté, à partir de cette année il sera ouvert à tous les licenciés de la région Bourgogne Franche Comté. Le droit d'inscription est de 3 €. Pour payer les coupes , il n'y a pas de dotation .

L'affichette de ce concours sera adressé à vos Président de CD et sera sur le site CR Franche Comté pêche.

o 3ème Vétérans à Brebotte 90

Préférez vous 2 manches le samedi et une le dimanche

La question se pose car certains d'entre vous viennent de loin , et je crois que le dimanche est le jour des élections.

o Concernant les achat de médailles.

Je vais voir si notre Trésorier peut s' occuper de cette commande . Si non j'ai une personne en réserve .

S'il n'y a pas d'objection ,je demande à l'AG de valider tous les points et décisions que nous avons débattus.

Acceptées à l'unanimité ..

Le Président

La secrétaire



JC POINSIGNON

Angélique FAUCHER

Annexe 1 :Extrait de l'AG Eau douce

Assemblée Générale du 18/2/2017 du Comité Régional des Pêches Sportives de Bourgogne-Franche-Comté - Commission Eau douce

Samedi 18 février 2017 mairie de Beaune.

PROCES VERBA L D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMISSION EAU DOUCE

Le Conseil d'administration s'est réuni le 18 février 2017, Mairie de Beaune Etaient présents : Tous les CD sont représentés soit un total de 16 voix.

Etaient excusés : Pascal GARNIER CD 58, Philippe GOYET CD 70 ,Christia n LELOUP CD 89

Gérard GRAVOU I LLE CD 89.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'assem blée est Présidée par : POINSIGNON Jean Claude

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Fixation des pouvoirs pour la gestion du Compte bancaire du Comité Régional des pêches sportives de Bourgogne -Franche Comté.

Ilest décidé de donner pouvoir :

au Président POINSIGNON Jean Claude 44 Rue de Pontarcher 70000 VESOUL

au Trésorier LELOUP Christian 6 rue des Lilas 89300 JOIGNY

Pour effectuer les opérations suivantes :

Faire des dépôts ou opérer des retraits ;

Recevoir toutes sommes en capitaux dues à l'association ; Faire tous emplois de fonds ;

Emettre , endosser ,acquitter tous chèques ; Demander , retirer tous carnets de chèques . Effectuer des virements

Les représentants susnommés pourront agir séparément .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité , par vote à main levée.

L'ordre du jour étant épuisé , le Président déclare la séance levée . Fait à Beaune le 18 février 2017.

Le Président

La Secrétaire



Jean Claude POINSIGNON

Angélique FAUCHER

Calendrier des épreuves nationales et régionales disputées en BOURGOGNE Saison 2017

Organisations nationales 2017 concernant la Bourgogne :

1°) Coupe de France Vétérans : 3 et 4 juin - SAINT FLORENTIN (89)

Organisé par le CD 89 dans le **canal de Bourgogne**.

Amorces : 12 litres Esches : 1 litre dont $\frac{1}{4}$ fouillis

(Participants : tous les vétérans licenciés FFPS 2017 sur inscription.)

Inscriptions jusqu'au 30 avril auprès de Christian LELOUP (à l'aide du formulaire FFPS).

2°) 3^{ème} division H Moulinet : 10 et 11 juin - Etang de VAUX (58)

Organisé par le CD 58 en **étang**. (à côté de l'étang de Baye)

Amorces : 15 litres Esches : 1 litre dont $\frac{1}{2}$ fouillis

(21 pêcheurs - à confirmer)

3°) 3^{ème} division H Pêche Mixte : 24 et 25 juin - MONTCEAU (71) Organisé par le CD 71 à l'étang du Plessis.

Amorces : 15 litres Esches : 1,5 litre dont $\frac{1}{2}$ fouillis

(27 pêcheurs - à confirmer)

4°) 2^{ème} division M Jeunes : 8 et 9 juillet - CHAMPFORGEUIL (71)

Organisé par le CD 71 à l'**étang de la Gaule Chalonnaise**.

Amorces : 10 litres Esches : 1 litre dont $\frac{1}{4}$ fouillis

(Participants : tous les jeunes des régions : Bourgogne Franche-Comté, Auvergne, Rhône Alpes, PACA sur inscription.)

Inscriptions jusqu'au 30 avril auprès de Christian SARRE (formulaire FFPS).

Organisation des épreuves régionales Promotion A (Bourgogne) 2017 :

1°) Elimatoire Coupe de France Carpe au Coup : 29 et 30 avril - CD 71

Organisé par le CD 71 au carpodrome de **Paray le Monial**. (Etang des Moines)

Qualificatif pour la Coupe de France prévue les 2 et 3 septembre 2017

(Participants : tous les pêcheurs des CD 21, 58 71, 89 sur inscription.)

Inscriptions jusqu'au 15 mars auprès de Christian SARRE

2°) Clubs : 21 mai - BICHES (58)

Organisé par le CD 58 dans le **canal du Nivernais**.

Amorces : 12 litres Esches : $\frac{1}{2}$ litre dont $\frac{1}{4}$ fouillis

(Participants : les 17/18 clubs habituels)

Inscriptions jusqu'au 5 mai auprès de Pascal GARNIER.

3°) Moulinet : 12 et 13 août - Plan d'eau de LOUVAREL (71)

Organisé par le CD 71 en **étang**.

Amorces : 12 litres Esches : 1,5 litre dont $\frac{1}{2}$ fouillis

(Participants : tous les pêcheurs des CD 21, 58 71, 89 sur inscription.)

Plus de championnat départemental à partir de 2017.

Inscriptions jusqu'au 1^{er} août auprès de Christian SARRE.

7°) Qualificatif Carpe H : 26 et 27 août - PARAY LE MONIAL (71)

Organisé par le CD 71 au carpodrome de **Paray le Monial**. (Etang des Moines)

Cette épreuve qualificative pour le Championnat de France 2^{ème} division 2018 remplace le championnat de Bourgogne non officiel des années précédentes.

(Participants : tous les pêcheurs des CD 21, 58 71, 89 sur inscription.)

Inscriptions jusqu'au 15 août auprès de Christian SARRE.

4°) Plombée : 9 et 10 septembre - SAINT FARGEAU (89)

Organisé par le CD 89 au **lac du Bourdon**.

Amorces : 12 litres Esches : 2 litres sans fouillis

(Participants : tous les pêcheurs des CD 21, 58 71, 89 sur inscription.)

Inscriptions jusqu'au 1^{er} septembre auprès de Christian LELOUP.

5°) Vétérans : 23 et 24 septembre - AUXONNE (21)

Organisé par le CD 21 dans le **canal de dérivation**.

Amorces : 12 litres Esches : 1 litre dont $\frac{1}{2}$ fouillis

Recenser pour le 18 février (AG constitutive du CR Bourgogne Franche-Comté) le nombre de volontaires dans chaque CD afin d'envisager (ou non) une qualification par le biais des championnats départementaux.

6°) Pêche Mixte : 30 septembre et 1^{er} octobre - TONNERRE (89)

Organisé par le CD 89 dans le **canal de Bourgogne**.

Amorces : 12 litres Esches : 1 litre dont $\frac{1}{4}$ fouillis

(36 pêcheurs)

Organisation des épreuves régionales non officielles 2017 :

1°) Bourgogne Corps : 8 mai - BOURBON LANCY (71)

Organisé par le CD 71 en étang.

Amorces : 10 litres Esches : 1 litre sans fouillis

Inscriptions jusqu'au 1^{er} mai auprès d'Alain SOUILLAT

2°) Régional Jeunes : 17 juin - BAUDRIERES (71)

Organisé par le CD 71 en étang. (ouvert à tous les Jeunes de Bourgogne Franche Comté)

Amorces : 8 litres Esches : $\frac{3}{4}$ litre sans fouillis

Inscriptions jusqu'au 1^{er} juin auprès de Christian SARRE

Validé par l'AG